

## PIERRE MOSCOVICI Ministre de l'Economie et des Finances

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 juillet 2013 N° 720

## Pierre MOSCOVICI se félicite de la proposition de la Commission européenne visant à compléter l'union bancaire par un mécanisme de résolution unique

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, se félicite de l'adoption le 10 juillet par la Commission européenne de sa proposition de mécanisme de résolution unique et des nouvelles règles encadrant les aides d'Etat au secteur bancaire dans le contexte de la crise financière.

L'Union bancaire est une priorité majeure pour le gouvernement français. C'est un élément indispensable pour assurer la stabilité durable de la zone euro, rétablir un financement efficace de l'économie européenne et hâter le retour de la croissance. L'Union bancaire, décidée il y a un an lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, doit reposer sur trois piliers : supervision, résolution et garantie des dépôts. Avec ces trois piliers, il sera possible de mieux anticiper les risques de crise bancaire, de mieux traiter les conséquences d'une crise si elle survient, et de protéger les déposants, les contribuables et les finances publiques, en brisant le cercle vicieux entre défaillances bancaires et crises des dettes souveraines au sein de la zone euro.

La France a contribué très activement aux avancées majeures réalisées depuis un an. La première étape est la mise en place d'une supervision unique qui sera assuré par la Banque Centrale Européenne (BCE), conformément aux accords du Conseil ECOFIN du 12 décembre 2012 et du Parlement européen du 22 mai 2013, et deviendra opérationnelle au cours de l'année 2014.

Dans un deuxième temps, en pleine cohérence avec les dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaire sur le point d'être adopté en France, un accord sur la directive européenne sur le redressement et la résolution des crises bancaires a été trouvé lors du Conseil Ecofin du 27 juin dernier, en vue d'un accord définitif avec le Parlement européen d'ici la fin 2013. Dans le même calendrier, la directive sur le renforcement de la garantie des dépôts sera également finalisée. L'Eurogroupe, enfin, a adopté le 20 juin les grands paramètres d'intervention du Mécanisme européen de stabilité pour recapitaliser les institutions financières défaillantes. En parallèle, l'actualisation des règles sur les aides d'Etat, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août prochain, assureront un traitement uniforme en cas de restructuration ou de recapitalisation bancaire, quel que soit le pays dans lequel les banques sont situées.

Il reste désormais à définir précisément le mécanisme de résolution des crises bancaires au sein de la zone euro, qui requiert une capacité d'intervention rapide. Pierre MOSCOVICI se félicite des propositions ambitieuses préparées par le commissaire européen Michel BARNIER, qui propose un mécanisme décisionnel clair s'appuyant sur la Commission européenne et la création d'un





Conseil de résolution unique composé des autorités européennes et nationales concernées, ainsi que sur un fonds unique financé par les contributions du secteur bancaire.

Pierre MOSCOVICI s'attachera à ce que la négociation de ce texte se déroule dans le calendrier rappelé par le Conseil européen des 27 et 28 juin dernier, pour une adoption définitive avant la fin de la législature européenne actuelle.

## Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Brieuc PONT: 01.53.18.40.67 - <u>brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr</u>

